

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 – qui, quoi, où, quand

Le club La Cavale du Fou organise le « Festival -1800 de Château-Gontier-sur-Mayenne Hiver 2025 » le dimanche 23 février 2025 à la Salle Choiseau-Pont-Perdreau au 3 rue de Château-Gontier – Azé – 53200 Château-Gontier-sur-Mayenne.

Article 2 – précisions sur les règles du jeu

les règles du jeu sont celles définies par la FIDE lors de son dernier congrès. Tout au long du tournoi les règles de la FFE et de la FIDE seront appliquées pour tout point non évoqué dans le présent règlement ou pour tout ce qui n'est pas précisé. L'organisateur reste souverain dans le cadre des règles de la FFE et de la FIDE.

Article 3 – structure des tournois et affectations des joueurs

Le Festival consiste en une série de 6 tournois de 4 à 8 joueurs et 3 rondes qui se rencontrent en système suisse (ou en toutes rondes dépendant du nombre de joueurs). Pour déterminer le tournoi dans lequel placer un joueur, il est fait une liste ordonnée par elo décroissant des joueurs. La liste est ensuite coupée en 6 parties. L'organisateur se réserve le droit de placer un joueur non classé à l'endroit de la liste triée qui lui semblera le plus approprié et exceptionnellement un joueur classé dans un autre tournoi que celui où il aurait du se trouver.

Article 4 – cadence

La cadence de jeu est de 50 minutes plus 10 secondes par coup. Les parties jouées comptent pour le classement Elo FIDE.

Article 5 – bonne pratique à la fin d'une partie

À l'issue de chaque partie, les deux joueurs signent leurs feuilles de parties et indiquent clairement le résultat en écrivant le score du joueur (1 ou 0,5 ou 0) dans la colonne du joueur concerné et sous le dernier coup joué. Ils entourent également le nom du vainqueur en haut de la feuille. Les deux noms sont entourés en cas de partie nulle. Ils remettent les pièces en place sur l'échiquier. Le vainqueur – ou celui qui a les Blancs en cas de partie nulle – remet les originaux des feuilles de partie à la table d'arbitrage où il fait enregistrer le résultat.

Article 6 – calcul du classement

Le classement final est établi par l'addition des points de partie. Pour départager les ex-æquo, on utilisera dans l'ordre les systèmes de départage respectivement nommés « Cumulatif » puis « Buchholz Tronqué » puis « Nombre de Victoires ». En cas de tournoi toutes rondes, on utilisera le « Sonnenborn-Berger » puis le « Nombre de Victoires ».

Article 7 – horaires

- pointage entre 9h25 et 9h40
- rondes à 10h00, 13h15 et 15h30
- annonce des résultats dès que possible à la fin de la 3^e ronde.

En cas de force majeure les organisateurs, en accord avec l'arbitre, se réservent le droit de modifier les horaires. Un joueur peut avoir jusqu'à 20 minutes de retard au début de la partie, au-delà la partie est perdue par forfait.

Article 8 – appareils électroniques

L'usage des téléphones portables est interdit. Ces téléphones doivent être éteints et rangés dans un sac qui ne doit pas quitter la salle tant que la partie n'est pas terminée sous peine de perte de la partie en cours pour le joueur fautif. Un aménagement est possible pour un joueur devant assurer une astreinte téléphonique dans le cadre de son activité professionnelle.

Article 9 – droits d'inscription et annulation d'inscription

Les droit d'inscription sont de 8 € par adulte et 4 € par jeune pour les tournois homologués. Ils sont remboursés si le joueur avertit son retrait de la liste d'inscription pour le jeudi au plus tard précédent le jour du tournoi.

Article 10 – tournoi non homologué

Les modalités sont :

- pas de licence obligatoire
- inscription à moitié prix, adulte 4 €, jeune 2 €
- notation ou pas au choix du joueur

Article 12 : M. Eric Aumont, Arbitre Open 2^e niveau, est l'arbitre de l'événement. M. Bertrand Bauzon, Président de La Cavale du Fou, est l'organisateur.

M. Bertrand Bauzon
Organisateur

M. Éric Aumont
Arbitre